

Championnats suisses d'athlétisme U20/U23

Samedi/Dimanche, 9/10 Septembre 2023

Stade Pierre de Coubertin, Lausanne

Informations techniques et directives

L'essentiel en bref :

- Le jour de la compétition le processus suivant doit impérativement être respecté :
 1. Retrait du dossard à la **remise des dossards**
 2. Cocher la(les) discipline(s) souhaitée(s) au « **Confirmation Board** » ; au plus tard 60 minutes (resp. 90 minutes pour le saut à la perche avant le départ but)
 3. Rassemblement à l'heure au **Callroom**.
- Un appel électronique aura lieu dans les disciplines suivantes :
 - 400m U23M
 - 1500m U20W, 1500m U23W
 - 400mH U20M, 400mH U23W

Les départs doivent être confirmés par mail à naomitosetti@swiss-athletics.ch jusqu'à **mercredi 6 septembre à minuit au plus tard**. L'appel électronique ne remplace par la coche de participation au « Confirmation Board ».

1. Informations générales

1.1. Arrivée / Places de parc

Accès en transports publics

Depuis la Gare de Lausanne utiliser le métro M2 jusqu'à Ouchy-Olympique et ensuite le Bus N° 24 jusqu'au Stade de Coubertin.

Accès en voiture

Prendre la sortie Lausanne-Sud et suivre les panneaux Lausanne-Vidy (direction Ouchy, puis stade Pierre de Coubertin).

Parking

Veuillez utiliser les places de parc publiques. Nous vous recommandons d'utiliser les transports publics

1.2. Heures d'ouverture

Samedi, 9 septembre 2023 : à partir de 09:00 heures

Dimanche, 10 septembre 202 : à partir de 08:00 heures

1.3. Entrée

L'entrée est gratuite pour les CS U20/U23.

1.4. Vestiaires

Les vestiaires pour les athlètes se trouvent dans le stade. Prière de suivre les panneaux à l'entrée du stade.

1.5. Restauration

Il y a des possibilités de se restaurer sur place, chaude et froide.

1.6. Service sanitaire

Il y a un poste sanitaire dans l'enceinte du stade (derrière le départ du 100 m – Bureau N° 5 tout à gauche - signalisé).

1.7. Assurance

L'assurance contre les accidents/le vol est l'affaire des athlètes. L'organisateur décline toute responsabilité.

1.8. Renseignements

Organisateur (questions d'organisation) :

- Pierre-André Badoux : 079 957 28 14 / pa.badoux@gmail.com

Swiss Athletics (inscriptions, questions techniques)

- Rizvana Bono: 031 359 73 05 / rizvanabono@swiss-athletics.ch

2. Directives aux athlètes

2.1. Règlements

Les championnats sont organisés dans l'ordre hiérarchique conformément aux règlements suivants : Les présentes informations sur la compétition et directives, RO 2022 y.c. fiches techniques, IWR 2022, World Athletics Technical and Competition Rules.

2.2. Dossards

La remise des dossards se trouve à l'entrée du Stade Pierre de Coubertin. Le dossard doit être porté lisiblement et sans être plié sur la poitrine, dans les disciplines de saut en hauteur- et à la perche à choix sur la poitrine ou sur le dos. Le dossard est remis une fois, est valable les deux jours et doit également être porté à la remise des prix.

Pour toutes les épreuves de course, un numéro de course seront remis au Callroom. Ceux-ci doivent être fixés un sur le côté droite de la jambe.

Attention :

Le retrait du dossard ne remplace pas l'appel (= cocher, voir 2.3.)

2.3. Confirmation Board : Appel / Confirmation de la participation

Toutes et tous les athlètes s'annoncent au « Confirmation Board » pour toutes les disciplines qu'ils/elles disputent **au plus tard 60 minutes**, pour le **saut à la perche 90 minutes** avant le début de l'épreuve correspondante et se cochent sur la liste affichée (à côté de la remise des dossards).

Les triple sauteurs/euses marquent sur la liste à cocher la planche de saut souhaitée (9m, 11m, 13m).

Après l'appel, les séries seront composées et les couloirs ainsi que l'ordre dans les disciplines techniques seront tirés au sort.

Attention :

Les athlètes qui ne sont pas cochés/es seront biffés/es de la liste de départ.

2.4. Appel électronique

Un appel électronique aura lieu pour les catégories et disciplines suivantes :

- 400m U23M
- 1500m U20W, 1500m U23W
- 400mH U20M, 400mH U23W

Les athlètes concernés s'annoncent au plus tard jusqu'au mercredi soir,
6 septembre 2023 à 24h00 auprès de naomitosetti@swiss-athletics.ch

La publication de la décision concernant d'éventuelles éliminatoires ou une finale directe aura lieu le jeudi 7 septembre 2023.

L'appel électronique ne remplace pas le fait de cocher la case au « Confirmation Board ».

2.5. Se présenter au concours / Callroom

Les athlètes se rassemblent personnellement avant le début de la compétition aux heures suivantes à la Callroom, signalé en conséquence:

- 60 min. avant le début du concours de saut à la perche
- 45 min. avant le début du concours des autres disciplines techniques
- 25 min. avant le début du concours des courses (valable pour les séries, demi-finales et finales)

Les athlètes seront conduits en groupe sur l'emplacement de compétition.

Attention :

- Pour les éliminatoires et les demi-finales, le Callroom a lieu par série. Les compositions des séries correspondantes sont affichées 45 minutes avant le départ de la première série au Callroom resp. sont disponibles dans les résultats Live sur le site web Swiss Athletics. L'heure de Callroom de 25 minutes se réfère à l'heure de départ de la série respective.
- Les athlètes qui sont engagés/es dans une autre discipline au moment du Callroom, peuvent se faire représenter par une tierce personne au Callroom au moment indiqué ; il peut s'agir d'un coach ou d'un/e autre athlète.
- Les athlètes qui ne se présentent pas à l'heure au Callroom, peuvent être exclus/es pour la discipline concernée.

2.6. Non-participation / Désistement / Repêchage

Les athlètes qui se sont qualifiés/es pour le tour suivant d'une épreuve de course, annoncent le plus rapidement possible au bureau des calculs une éventuelle non-participation à ce tour, au plus tard jusqu'au départ de la course correspondante. Si l'athlète ne se désinscrit pas jusqu'au moment du départ, il/elle sera exclu/e de la compétition.

Dans la mesure où les circonstances organisationnelles et temporelles le permettent, on procédera à des qualifications supplémentaires en cas de désistement. Pour permettre de repêcher un/e athlète non qualifié/e, un désistement rapide, si possible immédiatement après la course, est bienvenu et fairplay.

Il n'existe cependant en aucun cas un droit au repêchage.

2.7. Echauffement /Lancer de réglage

L'échauffement et les lancers de réglage (Javelot Uniquement) sont autorisés uniquement sur les terrains annexes signalés.

Les lancers et les sauts de réglage sur l'emplacement de compétition sont organisés selon IWR.

2.8. Séjour à l'intérieur

Les accompagnants/es n'ont pas le droit d'accompagner les athlètes dans la zone intérieure. Ne pas respecter cette prescription implique la disqualification des athlètes correspondants/es.

2.9. Quitter le terrain de compétition

Pour quitter l'emplacement de compétition pendant la compétition il faut une autorisation du jury et les instructions correspondantes doivent être respectées.

Après la fin de leur concours, les athlètes quittent ensemble l'emplacement de compétition sous la conduite d'un/e accompagnant/e. Les trois premiers/ères classés/es sont informés/es de l'heure de la remise des prix et se tiennent prêts/es.

2.10. Prescriptions sur la tenue et la publicité

Les athlètes doivent prendre le départ dans une tenue approuvée par leur société. Les directives sur la publicité de Swiss Athletics doivent être respectées (voir règlement sur la publicité). Aucune autre forme de publicité active n'est autorisée sur le site de la compétition.

2.11. Nouvelle règle sur les chaussures

La nouvelle règle sur les chaussures de World Athletics doit être respectée (règle par discipline selon « Amendments to Rule 5 »).

Une liste des chaussures autorisées se trouve sur le lien suivant :

<https://www.worldathletics.org/about-iaaf/documents/technical-information>

2.12. Utilisation d'engins personnels / Marques d'élan

Les équipements personnels suivants peuvent être utilisés : perches, poids, javelots, disques, marteaux. Les engins à lancer doivent être présentés au plus tard 60 minutes avant le début du concours pour « Contrôle des engins » (au garage derrière le départ du 100 m).

Les engins de lancer sont amenés sur le terrain de compétition par le jury. Le départ ne peut être donné qu'avec les propres engins qui ont été contrôlés et marqués par l'organisateur.

Le jury apporte les engins à lancer sur l'emplacement de concours. Seuls les engins personnels contrôlés et marqués par l'organisateur peuvent être utilisés.

Perches : sont apportées sur l'installation par les athlètes.

Les marques d'élan pour les disciplines techniques sont mises à disposition par l'organisateur, les autres marques ne sont pas autorisées.

2.13. Appareils électroniques sur le terrain de compétition

L'utilisation d'appareils permettant de communiquer, d'écouter de la musique ou de regarder des vidéos ou de photographier et filmer est interdite sur le terrain de compétition.

Il est permis d'utiliser des appareils pour mesurer la fréquence cardiaque, la vitesse, la distance ou pour compter les pas ou des appareils similaires que les athlètes ont apportés personnellement ou portent sur eux, dans la mesure où ils ne servent pas à communiquer avec une autre personne.

2.14. Remises de prix

Les cérémonies de remise des prix ont lieu environ 30 minutes après la fin de la discipline de la catégorie. Les trois premiers se rassemblent spontanément au point de rassemblement indiqué "Remise Médailles" (Derrière le départ du 100 m – devant le Bureau N° 1).

2.15. Distinctions

Les vainqueurs reçoivent l'insigne brodé « Champion 2023 ».

Les trois premiers classés/es par catégorie reçoivent les médailles de championnats d'or, d'argent et de bronze ainsi qu'un présent de l'organisateur.

2.16. Contrôle de dopage

Des contrôles antidopage peuvent être faits aux championnats.

3. Informations techniques

3.1. Informations sur les différentes disciplines

- Pour le 1500m U23 M, ainsi que le 400mH U20 W et U23 M, les séries sont annulées et il y a une finale directe le dimanche.
- **Annulation** : Le lancer du poids U23W est annulé. En cas de demande l'organisateur est prêt d'offrir un concours de remplacement (sans médailles, ni titre).

3.2. Mode de qualification et hauteurs des sauts

Voir site web du championnat

3.3. Neutralisation

Le juge-arbitre peut décider, en cas de besoin, une neutralisation au saut à la perche

3.4. Planche d'appel

Au saut en longueur et au triple saut, l'appel est contrôlé par planche avec plasticine.

3.5. Mesure des distances

Les lancers suivants sont mesurés de manière électronique (Marteau, Javelot et Disque).